

**Question avec demande de réponse orale O-000015/2013
au Conseil**

Article 115 du règlement

Danuta Maria Hübner

au nom de la commission du développement régional

Objet: Une stratégie macrorégionale pour les Alpes

Les régions qui composent l'espace alpin ont à plusieurs reprises réclamé l'élaboration d'une stratégie alpine permettant de relever efficacement les défis communs auxquels est confronté l'ensemble de l'arc alpin et d'exploiter son considérable potentiel de manière plus systématique. Le 29 juin 2012, la Conférence des régions alpines a clairement indiqué, dans son document d'initiative, sa volonté de voir la mise en place d'une stratégie macrorégionale pour les Alpes. Ce document a été adopté à l'unanimité. Dans un document publié en septembre 2011 intitulé "La coopération territoriale européenne tisse des liens entre les citoyens", la Commission souligne l'importance des deux macrorégions existantes en termes d'enjeux environnementaux, de tourisme, de transports et d'énergie. En outre, l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne souligne la nécessité de promouvoir un développement harmonieux des différentes régions de l'Union et affirme qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales et aux régions de montagne.

Dans ces conditions, une macrorégion des Alpes permettrait non seulement d'améliorer la fonctionnalité des structures existantes, mais également d'assurer la mise en œuvre durable de la législation européenne et de la stratégie Europe 2020.

1. À cet égard, le Conseil a-t-il analysé la possibilité d'une stratégie macrorégionale pour les Alpes en vue de renforcer la cohésion territoriale de cette zone et de consolider l'étroite coopération entre les régions concernées?
2. Le Conseil entend-il demander à la Commission d'élaborer une telle stratégie pour surmonter les différences régionales au sein de l'espace alpin et relever les défis communs en matière de protection de l'environnement, de transports et d'évolution démographique?
3. Le Conseil envisage-t-il de demander à la Commission d'élaborer prochainement toute autre stratégie macrorégionale?

Dépôt: 21.2.2013

Transmission: 22.2.2013

Echéance: 15.3.2013